



L'Indicateur en bref...

Communiqué 2020-04-04-1

Le 4 avril 2020

COVID-19 (coronavirus #18) MISE À JOUR

Bonjour à tous,

J'aimerais partager avec vous les derniers développements pour la paye du 9 avril prochain.

Hier, vendredi, le 3 avril, Loto-Québec était en mesure de confirmer que la rémunération qui vous sera versée se basera sur la moyenne d'heures travaillées entre le 18 mars 2019 et le 15 mars 2020. Cette moyenne sera appliquée à la paye du 9 avril 2020. Les heures utilisées pour le calcul de la moyenne incluent les heures régulières travaillées et différentes situations d'absences (ex. : vacances, fériés, maladie, etc.)

Vous pourrez consulter votre relevé de paye dès lundi, le 6 avril, en accédant à : Portail RH : <https://portailg.lotoquebec.com>

Presque 5000 moyennes ont été calculées, donc il est possible qu'il y ait des erreurs. Si tel est le cas, je vous invite à poser vos questions à : <https://societe.lotoquebec.com/fr/covid-19> dès lundi. Vous aurez un retour d'appel. Pour les cas les plus urgents, nous allons les traiter un à la fois; s'il-vous-plait, soyez indulgents. Personne ne sera abandonné en cours de route.

La prochaine rencontre avec Loto-Québec sera lundi, le 6 avril, et un communiqué suivra.

Merci à tous pour votre compréhension et gardez le moral.

Je profite de l'occasion pour remercier toute notre équipe syndicale; plusieurs travaillent dans l'ombre, mais sont tout aussi importants, nous avons tous un rôle à jouer.

Solidairement,

Denis Galy,
Président SCCM